



Communiqué de presse
Pour publication immédiate
Source : Conseil central des Laurentides (CSN)

LES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS DE L'USINE BON L DE STE-THÉRÈSE RENOUVELLENT LEUR CONVENTION COLLECTIVE

(Saint-Jérôme, le 11 juillet 2007) – C'est en assemblée générale, le 7 juillet dernier, que les 85 membres du Syndicat de Bon L Ste-Thérèse (CSN) ont adopté dans une proportion de 92.7% les modalités de leur nouveau contrat de travail.

Près d'une vingtaine de rencontres ont été nécessaires pour qu'une entente intervienne entre les parties. Contre toute attente, c'est dans la nuit du vendredi 6 juillet, que l'entente est survenue.

Devant l'impasse des négociations, le syndicat avait annoncé à ses membres, dès le début de la semaine, la tenue d'une assemblée générale, le samedi 7 juillet, avec à l'ordre du jour un vote de grève.

En effet, jusqu'à vendredi dernier, les parties étaient confrontées à une impasse majeure. Il faut préciser que l'employeur était en demande de façon importante en regard de l'assurance collective, des salaires mais surtout en regard du temps supplémentaire, du régime de retraite, du mouvement de main-d'œuvre et des lignes de progression. Ainsi, l'employeur proposait un gel des salaires pour une majorité de salariés de l'usine et ce, pendant 5 ans en plus de demander la transformation du régime de retraite à prestations déterminées en régime de retraite à cotisations déterminées. Cette dernière demande impliquait donc que le niveau de la rente de retraite devienne inconnu et soumis aux variations aléatoires du marché boursier.

La nouvelle convention collective prévoit pour les salariés en place le maintien d'un régime avec des prestations de retraite garanties peu importe les variations du marché boursier et, ainsi donc, c'est à l'employeur à assumer le risque de ces variations en palliant financièrement au déficit de la caisse de retraite, s'il y a lieu. De plus, le régime de retraite à prestations déterminées conservé par les salariés ne peut être dorénavant, ni modifié, amendé ou annulé sans l'autorisation du syndicat.

Le nouveau contrat de travail, d'une durée de 5 ans, prend fin en 2012 et prévoit pour l'ensemble des salariés de l'usine des augmentations annuelles de 2,25% totalisant 12,25% pour la durée de la convention collective.

Par ailleurs, le nouveau contrat prévoit entre autres des augmentations des primes de quarts de travail de soir et de nuit de l'ordre de 6%; le cumul de l'ancienneté lors de congés sans solde, un mouvement de main-d'œuvre

beaucoup moins contraignant pour l'ensemble des salariés avec la disparition des lignes de progression et une garantie de formation sur deux postes pour l'ensemble des salariés de l'usine, assurant ainsi une meilleure accessibilité à l'emploi et une meilleure sécurité d'emploi lors de périodes de mises à pied.

De plus, le contrat prévoit la création d'un programme d'aide aux employés financé entièrement par l'employeur et, finalement, les salariés syndiqués n'ont plus l'obligation de placer leurs vacances annuelles lors des deux semaines de fermeture estivale de l'usine au mois de juillet.

Selon le président du syndicat, Michel April « *C'est une négociation qui, dès le départ, s'annonçait très ardue. L'employeur était en demande sur des acquis majeurs pour lesquels la majorité des travailleurs se sont vaillamment battus dans le passé. La tension était à son paroxysme la semaine dernière et nos membres étaient prêts à envisager la grève. Le message a été reçu par l'employeur et nous avons pu nous entendre quelques heures avant la tenue de notre assemblée. C'est une belle victoire pour nos membres qui pourront bénéficier d'augmentations de salaire respectables mais surtout maintenir un régime de retraite avantageux, le tout en assurant la pérennité de notre entreprise et de nos emplois.* »

Le Syndicat de Bon L Ste-Thérèse représente plus d'une centaine de membres qui œuvrent dans la deuxième transformation d'aluminium. Le syndicat est affilié à la Fédération de la métallurgie CSN et au Conseil central des Laurentides qui représente près de 15 000 membres syndiqués CSN de tous les secteurs économiques de la région des Laurentides.

-30-

Pour information :

Michel April, président

Syndicat de Bon L Ste-Thérèse (CSN)

450-966-8396

Martin Bourgeois, conseiller syndical CSN Laurentides

450-438-4196